

Jeudi 4 juillet 2024

de 18h à 20h

Salle Petrucciani à la mairie de Tours – 4 Bd Heurteloup





Le roi de France et son pouvoir du Conseil aux Etats généraux



Le roi de France règne et gouverne en son Conseil choisi par lui et entièrement à sa dévotion.

A partir du règne de Philippe le Bel (1285-1314), le roi convoque les trois états du royaume en une assemblée, aux pouvoirs limités, qu'on appelle les États généraux. Si ces Etats avaient pu évoluer en Communes comme en Angleterre, on aurait évité la sanglante révolution.

LIBRE PARTICIPATION

Les bénéfices liés à ces conférences sont intégralement reversés à l'assocation Sénégalité pour nourrir et scolariser les enfants de Ndiongolor au Sénégal Renseignements auprès de Michel Rousseau 06 88 08 85 82 https://www.senegalite.fr





